

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL195

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, M. Vicot, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 175, substituer au nombre :

« 11 »

le nombre :

« 15 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à relever l'âge requis pour participer au "parcours d'engagement citoyen" de la gendarmerie nationale.

L'âge de 11 ans fixé dans le texte n'apparaît pas adapté pour ce type d'engagement.

Celui de 15 ans semble plus raisonnable à cet égard.

Tel est le sens de cet amendement.